

DECISION N° 2024-05

**DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION GENERALE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Fondation Vallée,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la convention de direction commune du 2 avril 2018 entre le centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et le groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 avril 2022 nommant Monsieur Lazare REYES en qualité de directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud et du Centre hospitalier Fondation Vallée à compter du 1er mai 2022 ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Pierre MALHERBE, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Marlène COMMES, directrice d'hôpital, directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud et au centre hospitalier Fondation Vallée dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 9 mars 2022, modifié par l'arrêté en date du 3 mai 2022, nommant M. Jean-François GICQUEL en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier Paul Guiraud et au Centre hospitalier Fondation Vallée, à compter du 1er juillet 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 février 2023, nommant Madame Marie HOUSSEL en qualité de directrice adjointe au Groupe Hospitalier Paul Guiraud et au Centre Hospitalier Fondation Vallée à compter du 6 mars 2023 ;

Vu l'arrêté en date du 6 février 2023, nommant Madame Alice ALBRAND, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud et au centre hospitalier Fondation Vallée à compter du 10 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 décembre 2023, nommant Madame Anouck HELFT en qualité de directrice adjointe au Groupe Hospitalier Paul Guiraud et au Centre Hospitalier Fondation Vallée à compter du 1^{er} janvier 2024;

Vu la décision n°2022-12 du 27 octobre 2022 ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier les dispositions relatives aux délégations de signature pour le centre hospitalier Fondation Vallée ;

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Pierre MALHERBE, Adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur tout acte, décision, avis, note de service et courrier interne ou externe ayant un caractère de portée générale.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lazare REYES et de Monsieur Pierre MALHERBE, une délégation de signature concernant tout acte, décision, avis, note de service et courrier interne ou externe ayant un caractère de portée générale est donnée à Madame Marie HOUSSEL, directrice adjointe, coordinatrice du projet d'établissement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lazare REYES, de Monsieur Pierre MALHERBE, et de Madame Marie HOUSSEL, une délégation de signature concernant tout acte, décision, avis, note de service et courrier interne ou externe ayant un caractère de portée générale est donnée à Madame Marlène COMMES, Monsieur Jean-François GICQUEL, Madame Alice ALBRAND, et Madame Anouck HELFT, directeurs adjoints.

ARTICLE 4 :

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs et met fin à la même date à la décision 2022-12 du 27 octobre 2022.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera notifiée pour information aux intéressés, au Président du Conseil de Surveillance, au Trésorier principal de l'établissement, et publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ainsi que sur les sites intranet et internet du centre hospitalier Fondation Vallée.

Fait à Gentilly, le 9 janvier 2024

Le Directeur



Lazare REYES